

Madame  
Cindy Aubert  
Département de la formation  
et de la jeunesse  
Rue St-Martin 24  
1014 Lausanne

Lausanne, le 9 juin 2006  
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2006\POL0624.doc  
JUG/chb

***Ordonnance sur la formation de télématicienne / télématicien***

Madame,

Votre courriel du 28 mars 2006 concernant l'objet cité en titre nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

Nous vous informons que les membres que nous avons contactés n'ont formulé aucune remarque particulière sur le projet cité en titre.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Julien Guex  
Sous-directeur